

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau et du Comité.
Ce recueil n°18 concerne les délibérations du Comité lors de sa réunion du 25 octobre 2006 ainsi que les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions des 12 et 26 juillet, du 26 septembre et 29 novembre 2006 et 1^{er} mars 2007.
Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 12 JUILLET 2006**DÉLIBÉRATION N° 1 : Participation du SIED 70 à un cadeau à l'occasion d'un mariage ou d'une naissance.**

Le Bureau syndical fixe le montant de la contribution financière du syndicat et précise qu'elle sera actualisée annuellement.

DELIBERATION N° 2 : Mesure concernant le personnel

Le Bureau syndical décide de la création d'un poste de chargé d'opération principal et charge le Président des décisions à prendre concernant le recrutement.

DELIBERATION N° 3 : Suppression d'un poste de technicien supérieur territorial

Le Bureau syndical décide de supprimer le poste de technicien supérieur territorial créé par délibération du Bureau du 24 janvier 2006

DÉLIBÉRATION N° 4 : Participations financières du SIED 70 aux pylônes de téléphonie mobile du département

Dans le prolongement de la délibération du Bureau du 24 janvier 2006, le Bureau syndical fixe le taux de participation du SIED 70 pour les travaux d'électrification des pylônes départementaux de téléphonie mobile projetés à AMONCOURT-ET-EFRENEY, BELFAHY, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BLONDEFONTAINE, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, GREUCOURT, LANTENOT, MELECEY, NOROY-LE-BOURG, ROCHE-SUR-LINOTTE, ROSIERE (LA), RUHANS et VY-LES-RUPT, et précise que la participation du SIED 70 sera calculée à partir du montant global hors taxes de chacune des opérations diminué des aides qui seront attribuées au Syndicat ou au département

DÉLIBÉRATION N° 5 : Participation financière du SIED 70 – cas particulier

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour un site SFR à BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE.

DÉLIBÉRATION N° 6 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 8 extensions à BARD-LES-PESMES, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, CHOYE, FROTEY-LES-VESOUL, LYOFFANS, NOROY-LE-BOURG, PROVENCHERE et VY-LE-FERROUX.

DELIBERATION N° 7 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau décide d'un renforcement à PESMES au titre des travaux programmés de la tranche S (sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus par des câbles aériens torsadés).

DELIBERATION N° 8 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau décide, au titre des travaux programmés, de la réalisation d'aménagements esthétiques des réseaux concédés d'électricité à COISEVAUX, FAYMONT, MAGNY-VERNOIS, MAILLONCOURT-SAINT-PANCRAS, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, TAVEY, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE et VILLERS-LE-SEC, et de 2 réalisations à BOUGNON et LOMONT au titre des travaux au coup par coup.

DELIBERATION N° 9 : Programme départemental – 3^{ème} partie

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale à MERSUAY.

DELIBERATION N° 10 : Programme syndical de travaux – 4^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 9 extensions sont programmées à CHOYE, HERICOURT, LANTENOT, POMOY, PONTCEY, RIOZ, SAINT-SAUVEUR et VAIVRE-ET-MONTOILLE et 2 aménagements esthétiques à FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE et NAVENNE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 24 extensions à BATTRANS, BELONCHAMP, FAYMONT, FERRIERES-LES-SCEY, HAUTEVELLE, HERICOURT, LANTENOT, LONGEVILLE, LURE, LYOFFANS, MAGNY-VERNOIS, MAILLEONCOURT-SAINT-PANCRAS, MONTBOZON, NAVENNE, NOROY-LE-BOURG, PASSAVANT-LA-ROCHERE, POMOY, PONTCEY, PROVENCHERE, QUENOCHÉ, RIOZ, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, TAVEY et TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE

On dénombre également 11 opérations de génie civil de télécommunications à BROYE-AUBIGNEY-ET-MONTSEUGNY, CHOYE, FAYMONT, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, MAGNY-VERNOIS, MAILLONCOURT-ET-SAINT-PANCRAS, MERSUAY, NAVENNE, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, TAVEY et TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE.

B) Travaux au coup-par-coup :

Un aménagement esthétique à NOIDANS LES VESOUL et une extension à LUXEUIL-LES-BAINS ont été réalisés.

Cinq extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à BOUGNON, IGNY, LOMONT, LUXEUIL-LES-BAINS et SAULNOT, ainsi que 4 opérations de génie civil de télécommunications à BOUGNON, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, LOMONT et NOIDANS-LES-VESOUL.

DÉLIBÉRATION N° 11 : Location d'une parcelle à JASNEY

Le Bureau syndical décide de fixer à 120 € le montant total de la location unique que le syndicat versera au propriétaire de la parcelle n°44 - section ZB où sera implanté un poste de transformation.

DÉLIBÉRATION N° 12 : Location d'une parcelle à FOUGEROLLES

Le Bureau syndical décide de fixer à 100 € le montant total de la location unique que le syndicat versera au propriétaire de la parcelle n°649- section D où sera implanté un poste de transformation et une armoire de coupure.

DELIBERATION N° 13 : Fourniture des matériels d'éclairage public installés par le SIED 70, mandataire d'un maître d'ouvrage

Le Bureau décide que les fournitures de matériels d'éclairage public, dont la classification est très variée en fonction des lieux à éclairer et des goûts de décideurs et qui sont classées parmi les produits spécifiques, seront dorénavant commandées par les maîtres d'ouvrage en fonction de devis que le SIED 70 leur fournira.

DÉLIBÉRATION N° 14 : Modalités d'interventions du SIED 70 dans le domaine des chaufferies automatique au bois et des réseaux de chaleur

Le Bureau syndical modifie les conditions d'interventions du syndicat dans le cadre du transfert de compétence pour les chaufferies automatiques au bois et des réseaux de chaleur et adopte les nouveaux documents contractuels à utiliser. Le Bureau décide, en outre, que les marchés de maîtrise d'œuvre conclus par le SIED 70 pour les opérations de Dampierre-Sur-Linotte, Navenne, Breuchotte, Haut-Du-Them-Et-Chateau-Lambert et Sainte-Marie-En-Chanois seront menés à leur terme selon les dispositions initialement fixées avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 26 JUILLET 2006

DÉLIBÉRATION N° 1 et unique : Participations financières du SIED 70

Le Bureau syndical décide que le SIED 70 financera par ses propres recettes les activités de ses services relatives aux prestations de service qu'il réalise en génie civil de communications électroniques. Pour compenser cette perte de recettes, le SIED 70 décide de passer les taux à 7,5% et 3% d'aides pour l'éclairage public qui étaient auparavant respectivement de 12% et 6%.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2006

DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 5^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 2 extensions à AUXON et SAINT-BARTHELEMY.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Le Bureau décide de la réalisation d'aménagements esthétiques des réseaux concédés d'électricité à BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, FOUGEROLLES et NEUREY-EN-VAUX au titre des travaux programmés.

DELIBERATION N° 3 : Programme départemental – 4^{ème} partie

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité sont programmés au titre du programme départemental d'électrification rurale à AUTOREILLE, AUTREY-LE-VAY, CHAMPLITTE, CHAUX-LES-PORT, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DELAIN, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, MERSUAY, SAULNOT, VILLERS-LA-VILLE et VORAY-SUR-L'OGNON. Les travaux au coup par coup concernent AMANCE, CULT, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, FONDREMAND, FROTEY-LES-LURE, NOIDANS-LE-FERROUX et ROSIERES-SUR-MANCE.

DELIBERATION N° 4 : Programme syndical de travaux – 5^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 10 extensions sont programmées à AMONT-ET-EFFRENEY, BELFAHY, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, CHARGEY-LES-GRAY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, LANTENOT, MELECEY, ROSIERE (LA), SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE et TAVEY.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 18 opérations à BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, CHAMPLITTE, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, FOUGEROLLES, FRAHIER-ET-CHATEBIER, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, HERICOURT, MELISEY, MERSUAY, NEUREY-EN-VAUX, NOIDANS-LES-VESOUL, ROYE, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX, SAULNOT, TAVEY, VILLERSEXEL, VORAY-SUR-L'OGNON et VOUGHENANS ainsi que 4 renforcements à HERICOURT, LANTENOT, SERVANCE, VILLERSEXEL.

On dénombre également 15 opérations de génie civil de télécommunications à AMONT-ET-EFFRENEY, AUTOREILLE, AUTREY-LE-VAY, BELFAHY, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, FOUGEROLLES, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, CHAUX-LES-PORT, LANTENOT, MELECEY, NEUREY-EN-VAUX, NOIDANS-LE-FERROUX, ROSIERE (LA) et SAINT-BARTHELEMY.

B) Travaux au coup-par-coup :

Neuf extensions ont été réalisées à ANCIER, BLONDEFONTAINE, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, GREUCOURT, NOROY-LE-BOURG, RUHANS, VY-LES-RUPT et ROCHE-SUR-LINOTTE.

Cinq extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à ANCIER, CITERS, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FONDREMAND, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, et 3 renforcements à COUTHENANS, FERRIERES-LES-SCEY et MONTBOILLON ainsi que 8 opérations de génie civil de télécommunications à BONDEFONTAINE, CULT, FONDREMAND, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FROTEY-LES-LURE, NOROY-LE-BOURG, ROCHE-SUR-LINOTTE et RUHANS.

DELIBERATION N° 5 : Budgets 2006

Suite aux différentes modifications apportées aux modalités de fonctionnement du syndicat et, en accord avec le receveur et les services de la préfecture, le Bureau décide que les budgets, qui seront soumis au prochain Comité, soient présentés de la façon suivante :

- un budget principal pour l'ensemble des charges de fonctionnement des services et les travaux des activités traditionnelles (électrification, éclairage public et génie civil de communications électroniques) avec la nomenclature budgétaire M14.
- un budget annexe relatif aux conseils apportés en matière d'énergies renouvelables (M14).
- un budget annexe relatif aux prestations de services payantes en matières d'énergies renouvelables (M4 et assujettissement à la TVA).
- autant de budget annexe que de chaufferies réalisées dans le cadre de compétences transférées (M4 et assujettissement à la TVA).

DELIBERATION N° 6 : Renouvellement des contrats d'assurances 2007

Le Bureau syndical approuve le projet de règlement de consultation d'assureurs dans le cadre du renouvellement au 1^{er} janvier 2007 de l'ensemble des contrats d'assurances du syndicat, et décide du lancement de la consultation selon la procédure adaptée de l'article 28 du Code des marchés publics.

DELIBERATION N° 7 : Mesure concernant le personnel

Le Bureau syndical décide, suite à la démission de 2 agents (un agent administratif et un technicien), de créer un 5^{ème} secteur technique et de recruter 2 techniciens.

DELIBERATION N° 8 : Concours WWF "l'appel des enfants pour l'environnement"

Compte tenu de l'intérêt rencontré lors du concours "Ma planète en tête", le Bureau syndical décide de renouveler l'expérience et de s'associer au concours "l'Appel des enfants pour l'environnement" organisé par le WWF, et destiné aux élèves des classes (CE2, CM1 et CM2).

COMITE SYNDICAL : SÉANCES DES 11 ET 25 OCTOBRE 2006

DELIBERATION N° 1 : Extension du périmètre syndical

Le Comité syndical décide de l'adhésion de la commune de VY-LES-LURE.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Transferts de compétence gaz

Le Comité syndical accepte les transferts de leur compétence "service public de distribution de gaz" des communes de CORBENAY et OISELAY-ET-GRACHAUX, adhérentes au syndicat.

DELIBERATION N° 3 : Budgets supplémentaires 2006

Le Comité syndical approuve l'ensemble des budgets de l'exercice 2006 tels qu'ils sont résumés ci-dessous et précise que les crédits sont votés par chapitre :

- 1/ le budget supplémentaire "Principal" établi selon la nomenclature M14 :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|--------------------------------------|------------------|---------------|------------------------------------|------------------|
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| 012 | Charges de personnel | 64 200 | 013 | Atténuation de charges | 55 970 |
| 023 | Virement à la section fonctionnement | 1 500 | 75 | Autres produits gestion courante | 500 |
| Total section | | 65 700 | Total section | | 56 470 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 500 | 021 | Virement de section fonctionnement | 1 500 |
| Total section | | 1 500 | Total section | | 1 500 |

2/ le budget annexe n°1 "EnR Conseil" établi selon la nomenclature M14 :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|-----------------------------------|------------------|---------------|-----------------------------------|------------------|
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| 011 | Charges à caractère général | 9 020 | 013 | Atténuation de charges | 56 000 |
| 012 | Charges de personnel | 18 750 | 70 | Produits des services | 200 |
| 068 | Dotations aux amortissements | 2 600 | | | |
| 022 | Dépenses imprévues fonctionnement | 2 000 | | Excédent antérieur reporté | 24 000 |
| Total section | | 32 370 | Total section | | 80 200 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| | Déficit antérieur reporté | 15 500 | 028 | Amortissement des immobilisations | 2 600 |
| | | | | Dotation | 15 500 |
| Total section | | 15 500 | Total section | | 18 100 |

3/ le budget annexe n°2 "Prestations de services" établi selon la nomenclature M4 et soumis à la TVA :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | | | |
|--------------------------|---|------------------|---------------|-----------------------------------|------------------|
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| 011 | Charges à caractère général | 9 750 | 070 | Ventes de prestations de services | 60 200 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 50 450 | | | |
| Total section | | 60 200 | Total section | | 60 200 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| 4581 | Opérations pour compte de tiers | 73 800 | 4582 | Opérations pour compte de tiers | 73 800 |
| Total section | | 73 800 | Total section | | 73 800 |

DELIBERATION N° 4 : Crédit à court terme

Le Comité décide de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès du Crédit Agricole avec l'indice T4M.

DELIBERATION N° 5 : Orientations générales des budgets 2007

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations générales proposées par Monsieur le Président pour les budgets principal et annexe "énergies renouvelables" 2007.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006

DÉLIBÉRATION N° 1 : Chauffage au bois et réseau de chaleur à SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN

Monsieur le Président rappelle que la Commune de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN a demandé, par délibération du 17 février dernier, le transfert de sa compétence "chaufferie bois et son réseau de chaleur" au SIED 70. A ce titre, le syndicat sollicite les aides du FEDER nécessaires à la réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 6^{ème} partie et préfinancement des travaux relevant de la tranche 2007

Monsieur le Président rappelle que les dotations 2006 de la tranche AB du Facé ont été consommées et que le Conseil général a récemment voté une aide financière supplémentaire de 800 000 € ce qui porte à 1 350 000 € l'aide du département à l'électrification rurale en 2006. Compte tenu de l'urgence de 9 opérations de renforcements, le Bureau syndical décide de préfinancer des travaux à BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, CHAMPLITTE, FOUGEROLLES, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, MAILLERONCOURT-CHARETTE, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MELINCOURT, SAINT-GAND et SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS.

Le Bureau syndical décide, en outre, la réalisation de 2 extensions à EQUEVILLEY et MIELLIN et d'un renforcement à AUTOREILLE. Les travaux au coup par coup concernent une extension à AMBLANS-ET-VELOTTE.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 5^{ème} partie

Le Bureau décide de la réalisation d'aménagements esthétiques des réseaux concédés d'électricité à CHAMPTONNAY et MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS au titre des travaux programmés.

DELIBERATION N° 4 : Programme départemental – 5^{ème} partie

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité sont programmés au titre du programme départemental d'électrification rurale à AILLONCOURT, AUTOREILLE, CORBENAY, FONTENOIS-LA-VILLE, HURECOURT, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MONTESSAUX, RADDON-ET-CHAPENDU et VILLERS-SUR-PORT. Les travaux au coup par coup concernent AVRIGNEY-ET-VIREY, CITEY, FOUGEROLLES, SAINT-GERMAIN et SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN.

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 6^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 6 extensions sont programmées à ARC-LES-GRAY, ECHENOZ-LA-MELINE, GRAY-LA-VILLE, RONCHAMP, SAINT-GAND et SAULX.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 12 opérations d'extension à AILLONCOURT, AMBLANS-ET-VELOTTE, ARC-LES-GRAY, CHAMPTONNAY, CORBENAY, EQUEVILLEY, MAGNY-VERNOIS, MALVILLERS, MONTESSAUX, RONCHAMP, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN et VILLERS-SUR-PORT ainsi que 2 renforcements à GRAY-LA-VILLE et RAZE.

On dénombre également 4 opérations de génie civil de télécommunications à ARC-LES-GRAY, CHAMPTONNAY, GRAY-LA-VILLE et RONCHAMP.

B) Travaux au coup-par-coup :

Une extension a été réalisée à MAGNY-VERNOIS.

Quatre renforcements d'installations communales d'éclairage public ont été engagés à NOIDANS-LES-VESOUL ainsi que 3 opérations de génie civil de télécommunications à AMBLANS-ET-VELOTTTE, ETUZ et SAINT-GERMAIN.

DELIBERATION N° 6 : Indemnité de conseil du Receveur

Le Bureau syndical fixe à 50% du montant maximum, l'indemnité à verser au nouveau receveur syndical.

DELIBERATION N° 7 : Conventions avec l'association des communes forestières

Le Bureau syndical approuve, d'une part, le projet de convention à intervenir entre le SIED 70 et l'IFFC et, d'autre part, le projet de charte avec COFOR 70.

DELIBERATION N° 8 : Ristourne accordée par la société "Chèque déjeuner"

Le Bureau syndical décide de l'encaissement de la ristourne accordée par la société "Chèque déjeuner" correspondant à la répartition des sommes correspondante aux chèques perdus ou périmés.

DELIBERATION N° 9 : Création d'un poste d'adjoint administratif

Le Bureau syndical décide de créer un poste d'adjoint administratif et charge Monsieur le Président des décisions à prendre concernant le recrutement.

DELIBERATION N° 10 : Création d'un poste d'ingénieur territorial "Energies renouvelables"

Le Bureau syndical décide de créer un poste d'ingénieur territorial et charge Monsieur le Président des décisions à prendre concernant le recrutement.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 1^{er} mars 2007

DÉLIBÉRATION N° 1 : Présentation des comptes de l'année 2006

Le Bureau syndical prend acte de la présentation des résultats financiers de l'année 2006 pour le budget principal et les budgets annexes "énergies renouvelables (EnR)", "Conseil" et "Prestations de services" qui seront soumis au vote du Comité syndical lors de sa prochaine réunion.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Travaux au coup par coup

Le Bureau syndical décide que Monsieur le Président peut engager, sans l'accord préalable du Bureau, la réalisation des travaux les plus urgents, sans que le montant de ces travaux dépasse 75% de l'enveloppe totale de chaque programme annuel, et précise qu'un compte-rendu des nouvelles opérations réalisées au titre de ces programmes au coup par coup, sera effectué lors de chaque réunion du Bureau.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation d'une extension à CHENEBIER au titre des travaux programmés.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation d'aménagements esthétiques des réseaux concédés d'électricité à BOULOT, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VANTOUX-ET-LONGEVILLE au titre des travaux programmés.

DELIBERATION N° 5 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés de sécurisation du réseau d'électricité à ESMOULIERES.

DELIBERATION N° 6 : Programme départemental – 1^{ère} partie

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité sont programmés au titre du programme départemental d'électrification rurale à ARBECEY, ATHESANS-ETROITEFONTAINE, BOUGNON, MAILLERONCOURT-CHARETTE et RADDON-ET-CHAPENDU. Les travaux au coup par coup concernent BOUHANS-ET-FEURG, BOULOT, BUCEY-LES-GY, CHALONVILLARS, COLOMBIER, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, FROTEY-LES-LURE, HAUT-DU-THEM-ET-CHATEAU-LAMBERT, IGNY, LOULANS-VERCHAMP, LYOFFANS, MELISEY, MONTBOILLON, NEUVILLE-LES-LURE (LA), QUENOCHÉ, ROSEY, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, VARS, VILLAFANS, VILLERSEXEL et VORAY-SUR-LOGNON.

DELIBERATION N° 7 : Programme syndical de travaux – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 7 extensions sont programmées à BOULOT, GERMIGNEY, LURE, MONTBOZON, MONTIGNY-LES-CHERLIEU, NOIDANS-LE-FERROUX et ROYE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 15 opérations d'extension à ARBECEY, ARC-LES-GRAY, BOUHANS-ET-FEURG, BOULOT, CHENEBIER, ECHENOZ-LA-MELINE, FONTAINE-LES-LUXEUIL, LURE, MAILLEY-ET-CHAZELOT, ROCHE-ET-RAUCOURT, ROYE, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VARS et VILLEREXEL ainsi que 2 renforcements à FRESNE-SAINT-MAMES et PROISELIERE-ET-LANGLE.

On dénombre également 6 opérations de génie civil de télécommunications à ATHESANS-ETROITEFONTAINE, BOULOT, MAILLERONCOURT-CHARETTE, PLANCHER-BAS, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VANTOUX-ET-LONGEVILLE.

B) Travaux au coup-par-coup :

Quatre extensions ont été réalisées à ECHENOZ-LA-MELINE, HERICOURT, QUINCEY et SORANS-LES-BREUREY.

Huit extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à AUTOREILLE, BOULOT, CHARCENNE, FROTEY-LES-LURE, HERICOURT, NEUVILLE-LES-LURE (LA), QUINCEY et ROSEY, et un renforcement à GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT ainsi que 12 opérations de génie civil de télécommunications à COLOMBIER, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, HAUT-DU-THEM-ET-CHATEAU-LAMBERT, HERICOURT, LYOFFANS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MONTBOILLON, NEUVILLE-LES-LURE (LA), RIOZ et SAINTE-MARIE-CHANOIS.

DELIBERATION N° 8 : Participation financière du SIED 70 – cas particuliers

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour les sites SFR projetés à GERMIGNEY et à MONTIGNY-LES-CHERLIEU, toutefois il décide de participer à hauteur de 25% du montant des travaux d'aménagement du réseau HTA surplombant le lotissement "Champ Mathieu" à NAVENNE.

DELIBERATION N° 9 : Accueil d'un stagiaire

Le Bureau syndical décide d'accueillir Monsieur Fabien MARTINS pour un stage du 5 mars au 29 juin 2007, et accepte le versement d'une gratification égale à 20% du SMIC horaire.

DELIBERATION N° 10 : Projet de budgets 2007

Le Bureau syndical adopte l'enveloppe financière des investissements à prévoir en 2007 sur le réseau concédé d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de télécommunications, ainsi que les projets de budgets primitifs principal et annexes qui seront présentés au Comité syndical lors de sa prochaine réunion. Il charge également Monsieur le Président de retenir le mieux disant pour les marchés de travaux, et d'achat des matériels dans le cadre des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité